



## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 10 novembre 2023 de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :  
DE/VL/LU/N°537/2023/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Les jurys des **Licences**, pour l'année universitaire 2023-2024, sont composés ainsi qu'il suit :

### Géographie et Aménagement

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF
Vice-Président	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, MCF
Membre	Julien DELLIER, MCF	Christophe BEURAIN, PR

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, MCF
Vice-Président	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF
Membre	Julien DELLIER, MCF	Christophe BEURAIN, PR

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Julien DELLIER, MCF	Christophe BEURAIN, PR
Vice-Président	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF
Membre	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, MCF

### Géographie et Aménagement parcours Valorisation du patrimoine

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Edwige GARNIER, MCF	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Gabrielle SAUMON, PRAG
Membre	Julien DELLIER, MCF	Christophe BEURAIN, PR

### Histoire

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Soazig VILLERBU, PR	Alexandra BEAUCHAMP, MCF
Vice-Président	François AVISSEAU, PRAG	Gian Franco CHIAI, ATER
Membre	Pauline LAFILLE, MCF	Erik SPARHUBERT, MCF



### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Virgile CIREFICE, MCF	Anne MASSONI, PR
Vice-Président	Alexandra BEAUCHAMP, MCF	Vincent COUSSEAU, MCF
Membre	Erik SPARHUBERT, MCF	Laura SAGEAUX, ATER

### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Albrecht BURKARDT, PR	François AVISSEAU, PRAG
Vice-Président	Soazig VILLERBU, PR	Pauline LAFILLE, MCF
Membre	Anne MASSONI, PR	Eric SPARHUBERT, MCF

## Sociologie

### Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe GAUBERT, MCF	Adrien PEGOURDIE, MCF
Vice-Président	Valérie DUGUET, PRAG	Choukri BEN AYED, PR
Membre	Marie-Hélène LECHIEN, MCF	Martin THIBAUT, MCF

## Sciences de l'Éducation

### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Julia DESFARGES, PRAG	Catherine GUENIN, PRAG
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Maryan LEMOINE, MCF
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Valentia CRISPI-VERDE, MCF

### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	David AUTHIER, MCF	Marie-Hélène JACQUES, PR
Vice-Président	Catherine GUENIN, PRAG	Pauline DAVID, MCF
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Julia DESFARGES, PRAG

### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Marie-Hélène JACQUES, PR	Maryan LEMOINE, MCF
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Catherine GUENIN, PRAG
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Valentina CRISPI-VERDE, MCF

## Lettres

### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF
Vice-Président	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF
Membre	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR

### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF
Vice-Président	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Membre	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF

### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Vice-Président	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF
Membre	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF

## Sciences du Langage

### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	François LAURENT, MCF	Valeria DE LUCA, MCF
Vice-Président	Didier TSALA EFFA, PR	Sylvie LORENZO, MCF
Membre	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR

### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicole PIGNIER, PR	Gervais MORIN, MCF
Vice-Président	Nicolas COUEGNAS, PR	Valeria DE LUCA, MCF
Membre	François LAURENT, MCF	Didier TSALA EFFA, PR

### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicolas COUEGNAS, PR	Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président	Didier TSALA EFFA, PR	Valeria DE LUCA, MCF
Membre	Sylvie PERINEAU-LORENZO, MCF	Sophie ANQUETIL, MCF

### **LLCER Anglais**

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Maëlle AMAND, MCF	Olivier POLGE, MCF
Vice-Président	Valérie CROISILLE, MCF	Saïd OUAKED, MCF
Membre	Benjamin PERRIELLO, PRAG	Muriel CUNIN, MCF

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Ramon MARTI-SOLANO, MCF	Georges FOURNIER, PR
Vice-Président	Maëlle AMAND, MCF	Régis MAUROY, MCF
Membre	Simon HIERLE, PRCE	Bertrand ROUBY, MCF

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF	Nathalie MARTINIERE, PR
Vice-Président	Fabien DESSET, MCF	Simon HIERLE, PRCE
Membre	Estelle EPINOUX, MCF	Lucie GENAY, MCF

### **LLCER Espagnol**

#### Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Sonia FOURNET-PEROT, MCF	Gladys GONZALEZ, PRAG
Vice-Président	Philippe COLIN, MCF	Cécile BERTIN, PR
Membre	Marie-Caroline LEROUX, MCF	Aurore DUCELLIER, MCF

### **LEA Anglais-Allemand - Anglais-Espagnol - Anglais-Italien**

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Luis FE-CANTO, MCF	Florent GABAUDE, MCF
Vice-Président	Katy SCHUMANN, PRAG	Gladys GONZALEZ, PRAG
Membre	Pascal JABOUILLE, PRCE	Benjamin PERRIELO, PRAG

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Fabien DESSET, MCF	Luis FE-CANTO, MCF
Vice-Président	Marc VOLPI, PRAG	Philippe COLIN, MCF
Membre	Florent GABAUDE, MCF	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Ramon MARTI SOLANO, MCF	Bertrand ROUBY, MCF
Vice-Président	Florent GABAUDE, MCF	Luis FE-CANTO, MCF
Membre	Pascal JABOUILLE, PRCE	Marc VOLPI, PRAG

**ARTICLE 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 13 novembre 2023

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.